

Rapport public Parcoursup session 2022

Université Grenoble Alpes - Licence - Arts du spectacle (5066)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2022.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université Grenoble Alpes - Licence - Arts du spectacle (5066)	Jury par défaut	Tous les candidats	124	843	577	686	16	25

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention ARTS DU SPECTACLE :

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement

Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

* Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)

Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

* Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle

Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la Licence Arts du spectacle laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. Elle suppose également une ouverture au monde et plus particulièrement au monde de l'art.

* Etre sensibilisé aux pratiques de la discipline artistique visée

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

Attendus locaux

Une pratique artistique avérée sera prise en considération.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

. Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

La mention Arts du spectacle permet d'acquérir des connaissances et des compétences dans les domaines des Arts de la scène et du Cinéma. Ces connaissances sont historiques, esthétiques, critiques, et portent sur les textes dramatiques, les films, les spectacles (analyse de créations contemporaines), les métiers et les mondes du spectacle. La formation propose des ateliers de pratique artistique (ateliers de jeu, ateliers caméra, résidences, etc.) et des modules de préprofessionnalisation. Si vous n'avez pas suivi l'option théâtre ou l'option cinéma au lycée, il vous est possible de suivre le parcours.

Pour aller plus loin : [ICI](#)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

L'essentiel, pour la commission, est d'évaluer le sérieux et l'engagement des étudiants dans leur formation antérieure, et leur motivation pour la formation envisagée. La Licence Arts du spectacle n'exige pas de pré-requis disciplinaires, à l'exception de ceux, bien sûr, que le Baccalauréat (ou équivalent) sanctionne officiellement au terme des études secondaires. Ne négligez pas l'argumentation dans votre Projet de Formation Motivé qui vous permettra d'explicitier votre choix d'orientation. Prêtez attention à la qualité de l'orthographe dans les documents transmis.

Enfin, une expérimentation sur le centre universitaire de Valence a permis de valider la pertinence d'un paramétrage prenant en compte une activité artistique (toutes disciplines confondues) scolaire ou extra-scolaire. Ce paramétrage est à l'étude pour Grenoble

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement	Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement	Fiche Avenir	Important
Savoir-être	Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle	ouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle	Champs "autonomie" et "capacité à réussir" de la Fiche Avenir	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Etre sensibilisé aux pratiques de la discipline artistique visée		Fiche Avenir	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Une pratique artistique avérée sera prise en considération		Projet de formation motivé / Fiche Avenir	Complémentaire

Signature :

Yassine LAKHNECH,
Président de l'établissement Université Grenoble Alpes